



Le Collège français

**Nous avons pris connaissance
du Code de Vie
du Collège Français**

Nom de l'élève: _____
Signature de l'élève *Date*

Nom du parent / tuteur : _____
Signature du parent ou tuteur *Date*

NB : Merci de nous retourner ce document **impérativement le** _____.

Merci de votre collaboration

CODE DE VIE

Le présent document comprend :

- Vision / Mission de l'école..... 4
- Mise en contexte..... 4
 - Province
 - Conseil
 - École
 - Partenaires communautaires
- Droits et responsabilités..... 5
 - Droits
 - Responsabilités
 - De tous les membres de la communauté scolaire
 - Spécifiques à l'élève
 - Spécifiques aux parents, tuteurs, tutrices
 - Spécifiques aux membres du personnel
 - Spécifiques à la direction d'école
- Code de conduite..... 6
 - Normes de comportement et attentes
 - Respect, civilité et civisme
 - Traiter les gens avec civilité, dignité et respect
 - Respect des différences
 - Langage et politesse
 - Assiduité et ponctualité
 - Honnêteté et intégrité
 - Respecter les biens et les lieux
 - Soins des biens de soi, d'autrui et de l'école
 - Soins des lieux
 - Intimidation
 - Verbale
 - Physique
 - Sociale
 - Électronique
 - Sécurité physique
 - Agression physique ou sexuelle
 - Alcool, drogues et médicaments
 - Armes
- Stratégies 8

- Code de vie..... 9
 - Activités périscolaires et parascolaires
 - Affichage dans l'école
 - Appareils cellulaires et articles électroniques
 - Appels téléphoniques
 - Casiers
 - Centre de ressources / Bibliothèque
 - Circulation dans l'école
 - Danses
 - Frais d'activités
 - Heure des cours, classes et repas
 - Langue de communication
 - Manifestation d'affection excessive ou amoureuse
 - Matériel scolaire
 - Médicaments
 - Objets de valeur et biens personnels
 - Objets trouvés
 - Période du repas
 - Rassemblement des élèves
 - Récréations
 - Salle de toilettes
 - Système d'alarme
 - Tenue vestimentaire
 - Transport scolaire
 - Travaux scolaires et devoirs
 - Usage du tabac
 - Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires
 - Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées
 - Ventes / Activité de financement
 - Visiteurs
 - Voitures à l'école

Vision de l'école

Le Collège français est ouvert sur le monde. On y accueille des élèves francophones de diverses croyances et cultures. Cette diversité enrichit notre milieu d'apprentissage, milieu où l'engagement du personnel envers les jeunes est indéniable et tangible.

Mise en contexte

- **Province :**

Le *Conseil scolaire Viamonde (CSVIAMONDE)* applique les attentes du Ministère de l'éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La *Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles* découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le *CSVIAMONDE* assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement. Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récurrence et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

- **Conseil :**

Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le *CSVIAMONDE* stipule des attentes élevées qui misent sur les valeurs de cohérence, de collaboration et de respect des différences pour ceux et celles qui y œuvrent. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

- **École :**

L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du *CSVIAMONDE* dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

- **Partenaires communautaires :**

L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

Droits et responsabilités

• Droits

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève ;
- au respect de la langue française et de la francophonie ;
- au respect de soi et des autres ;
- au respect des biens et des lieux ;
- au respect de l'environnement.

• Responsabilités

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- contribuer à la réussite de chaque élève ;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- faire preuve d'engagement ;
- maintenir une communication ouverte ;
- observer les règles de propreté et d'hygiène ;
- s'alimenter de nourriture saine ;
- adopter des comportements qui respectent l'environnement.

L'élève doit également :

- se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel ;
- développer son autonomie ;
- s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique.

Les parents doivent également :

- appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique ;
- appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves ;
- informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

Les membres du personnel doivent également :

- offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui répond aux normes provinciales et qui engage l'élève tant sur le plan académique que comportemental ;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages.

La direction d'école doit également :

- s'engager à accompagner le personnel de l'école à l'établissement d'un milieu sécuritaire et propice à l'apprentissage ;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école.

Code de conduite

La liste suivante ne se veut pas exhaustive.

Normes de comportement	Attentes
Respect, civilité et civisme	
<i>Traiter les gens avec civilité, dignité et respect</i>	
Respect des différences chez les gens de même que leurs idées et leurs opinions	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, leur handicap et tout autre motif de discrimination interdit par la loi.
Langage et politesse	<ul style="list-style-type: none"> • J'utilise un langage verbal et non-verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.
Assiduité et ponctualité	<ul style="list-style-type: none"> • J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours. • Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu. • Toutes mes absences et tous mes retards doivent être justifiés par mes parents. • Les élèves autonomes doivent également justifier leurs absences. (secondaire seulement)
Honnêteté et intégrité	<ul style="list-style-type: none"> • J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions. • Je ne fais pas de plagiat. • Je respecte les droits d'auteurs.
<i>Respecter les biens et les lieux</i>	
Soin des biens de soi, d'autrui et de l'école	<ul style="list-style-type: none"> • Je prends soin de mes biens et de ceux des autres. • Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état. • Je m'engage à ne pas commettre de vol.
Soin des lieux	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à faire ma part pour garder l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur. • Je m'abstiens de commettre du vandalisme.
Intimidation	
Verbale	<ul style="list-style-type: none"> • Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Physique	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à ne pas poser des gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Électronique	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, Internet, messages textes) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou toute autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage pas d'autres à le faire.

Normes de comportement	Attentes
Sécurité physique	
Agression physique ou sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps. • Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence. • Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, infliger à autrui des dommages corporels ou poser des gestes inappropriés. • Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique.
Alcool, drogues et médicaments	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites. • Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.
Armes	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme. • Je m'engage à ne pas menacer ou de causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.

Stratégies

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes et ce en conformité avec la politique 3,32 du CSDCSO – *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*.

Voici une liste non exhaustive d'interventions desquelles il serait possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

<ul style="list-style-type: none">• Rappel à l'élève• L'enseignante ou l'enseignant rencontre l'élève• Fiche de réflexion• Conseil de coopération• Perte de privilèges• Réparation des gestes posés• Appel aux parents, tuteur, tutrice• Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignante ou l'enseignant• Retrait temporaire de la classe• Retrait du transport scolaire• Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire• La direction d'école rencontre l'élève• Travail communautaire	<ul style="list-style-type: none">• Médiation• Retenue• Implication du conseiller en assiduité• Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire• Remboursement de matériel endommagé ou volé• Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant• Rencontre des parents avec la direction d'école• Suspension de l'école variant entre un et 20 jours• Renvoi de l'école• Renvoi du Conseil
--	--

Code de vie :

Routines / Attentes / Fonctionnement / Mode de fonctionnement

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable.

Voici donc les routines et attentes propres à notre école.

Élément	Précisions (palier secondaire)
Activités périscolaires et parascolaires	<ul style="list-style-type: none">• L'élève doit rapporter les formulaires demandés pour les sorties éducatives ou sportives avant la date spécifiée.• Tel que stipulé dans le <i>Guide des sorties éducatives du CSVIAMONDE</i>, l'élève doit fournir une permission écrite afin de participer à toute sortie ou activité.
Affichage dans l'école	<ul style="list-style-type: none">• La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école.
Appareils cellulaires et articles électroniques	<ul style="list-style-type: none">• L'utilisation de toute fonction du téléphone cellulaire n'est pas permise à l'intérieur de la salle de classe et à la bibliothèque. Le téléphone cellulaire n'est pas une calculatrice.• L'utilisation de jeux électroniques est strictement interdite dans les salles de classe et durant les cours.• L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des cellulaires ou articles électroniques des élèves.
Appels téléphoniques	<ul style="list-style-type: none">• Pour effectuer un appel, l'élève doit utiliser le téléphone public.• Seuls les appels d'urgence aux parents, tuteur, tutrice sont permis au secrétariat.• Seuls les messages urgents de la part des parents seront transmis aux élèves.
Casiers	<ul style="list-style-type: none">• Le casier est la propriété de l'école. Par conséquent, la direction a le droit d'inspecter le casier de l'élève en tout temps, en sa présence.• L'élève doit tenir son casier propre. Tout affichage est conforme au code de vie de l'école. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du cadenas est obligatoire. Le concierge fermera tout casier qui ne porte pas de cadenas. L'élève doit fournir la combinaison de son casier au secrétariat.• Les casiers des vestiaires du gymnase sont mis à la disposition des élèves uniquement lorsqu'ils participent aux activités sportives ou cours d'éducation physique. Les élèves doivent d'utiliser un cadenas afin d'assurer la sécurité de leurs effets personnels.
Centre de ressources / Bibliothèque	<ul style="list-style-type: none">• Tout matériel emprunté doit être retourné à temps et en bon état. L'amende pour tout retard est de 10 c par jour.• Tout matériel scolaire endommagé ou perdu doit être remboursé (50 %)• Les heures d'ouverture du Centre de ressources sont établies par le bibliothécaire en début d'année.• L'élève doit respecter le règlement de la bibliothèque tel que défini par le bibliothécaire en début d'année scolaire.• Le climat de la bibliothèque doit être propice au travail académique.

Circulation dans l'école	<p>Les élèves doivent être toujours supervisés par un enseignant dans les lieux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • toutes les salles de classe; • gymnase ; • laboratoires d'ordinateurs ; • bibliothèque ; • bureaux administratifs. <p>Les élèves de 12e qui n'ont pas cours doivent se rendre à la cafétéria ou la bibliothèque pour travailler. Il est interdit de flâner dans les corridors durant les heures de cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les élèves se déplacent de façon ordonnée dans l'école. • Les élèves doivent se trouver dans les endroits désignés par l'école quand ils ne sont pas en classe. <ul style="list-style-type: none"> • <i>Sorties de salles de classe</i> <p>Toutes les sorties de salle de classe suivantes par un élève non accompagné doivent être autorisées par l'enseignant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • toilettes ; • feuilles de présences (7^e et 8^e seulement) ; • bibliothèque. 															
Frais d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève doit payer les frais d'activités exigés au début de l'année scolaire. Ces frais sont de 60 \$ pour l'année scolaire (100 dollars pour une famille). • Les frais d'activités servent à financer entre autres l'agenda, l'annuaire, la carte d'identité et une partie des frais d'adhésion et autres dépenses pour les équipes sportives et activités éducatives et culturelles. L'école peut demander une participation financière supplémentaire pour certaines activités. 															
Heure des cours, classes et repas	<table border="1" data-bbox="630 1514 1047 1780"> <thead> <tr> <th>Période</th> <th>Heure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>9 h00 à 10 h 15</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>10 h 20 à 11 h 35</td> </tr> <tr> <td>Déjeuner</td> <td>11 h35 à 12 h15</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>12 h20 à 13 h 35</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>13 h 40 à 14 h 55</td> </tr> <tr> <td>E* (BI)</td> <td>15 h 00 à 16 h 15</td> </tr> </tbody> </table>		Période	Heure	A	9 h00 à 10 h 15	B	10 h 20 à 11 h 35	Déjeuner	11 h35 à 12 h15	C	12 h20 à 13 h 35	D	13 h 40 à 14 h 55	E* (BI)	15 h 00 à 16 h 15
Période	Heure															
A	9 h00 à 10 h 15															
B	10 h 20 à 11 h 35															
Déjeuner	11 h35 à 12 h15															
C	12 h20 à 13 h 35															
D	13 h 40 à 14 h 55															
E* (BI)	15 h 00 à 16 h 15															
Langue de communication	<ul style="list-style-type: none"> • La langue de communication à l'école est le français en tout temps et en tout lieu et lors des activités scolaires. • La langue française doit être utilisée dans tous les échanges 															

	sauf dans les cours d'anglais.
--	--------------------------------

Manifestation d'affection excessive ou amoureuse	<ul style="list-style-type: none"> • Les manifestations exagérées d'affection ou d'intimité n'ont pas leur place à l'école.
Médicaments	<ul style="list-style-type: none"> • Une autorisation écrite des parents est nécessaire pour l'administration d'un médicament qui doit être pris à l'école. • Le médicament autorisé doit être remis au bureau pour entreposage.
Matériel scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève doit en tout temps se présenter en classe avec le matériel nécessaire spécifié par son enseignant.
Objets de valeur et biens personnels	<ul style="list-style-type: none"> • L'école déconseille d'apporter des articles de valeur à l'école. Ceux-ci demeurent la responsabilité du propriétaire. • Les objets ou documents qui affichent un thème violent, raciste ou dérogatoire n'ont pas leur place à l'école.
Objets trouvés	<ul style="list-style-type: none"> • Tout objet trouvé est rapporté au bureau.
Période du repas	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève est responsable de garder cet endroit propre, de jeter ses déchets. • On s'assoit sur les chaises de la cafétéria. • Les élèves de 7^e et 8^e année ne peuvent quitter le terrain scolaire. <p>Tout élève doit être sous la surveillance d'un enseignant ou d'un surveillant durant les repas.</p>
Rassemblement des élèves	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève doit se rendre au gymnase et quitter en compagnie de son enseignant • L'élève doit s'asseoir et écouter attentivement les présentations. • La nourriture est interdite en tout temps dans le gymnase.
Salle de toilettes	<ul style="list-style-type: none"> • Je ne perds pas de temps quand j'ai besoin d'utiliser les toilettes. • J'utilise les toilettes entre les classes et à l'heure du repas. • Je dois demander un passe à mon enseignant si celui-ci me le permet. • J'utilise les toilettes en les laissant propres.
Système d'alarme	<ul style="list-style-type: none"> • Le système d'alarme à incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. • L'utilisation frauduleuse du système d'incendie peut amener l'élève à des poursuites judiciaires.
Tenue vestimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Puisque l'école est un lieu travail éducatif, chacun doit s'y présenter dans une tenue vestimentaire appropriée. • Les vêtements doivent être dépourvus de messages de nature violente, sexuelle, sexiste, raciste, dérogatoire ou faisant la promotion d'objet ou de substance illicite.

Transport scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Il est de la responsabilité de l'élève de prévoir le temps nécessaire pour se rendre à l'école à la bonne heure. • Chaque élève doit démontrer du respect envers les autres élèves et le chauffeur. • L'élève doit prendre seulement l'autobus qui lui est assigné. Il ne peut pas monter à bord d'un autre autobus même avec permission des parents. • À la fin de la journée, l'élève doit préparer ses effets personnels, se rendre calmement vers l'autobus à temps. • L'élève doit suivre tous les règlements établis par le service du transport et le Conseil scolaire (Voir Guide du transport au http://www.francoabus.ca/regles_de_base.asp)
Travaux scolaires et devoirs	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves doivent compléter leurs devoirs et remettre leurs travaux dans les délais prévus. Il est entendu que de ne pas effectuer ses devoirs ou ses travaux peuvent entraîner un échec dans le cours. • Les élèves doivent remettre des travaux de qualité. • Les élèves doivent collaborer avec les autres dans le travail d'équipe.
Usage du tabac	<ul style="list-style-type: none"> • L'usage de tabac est strictement interdit sur les lieux scolaires selon la loi.
Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves s'engagent à respecter les normes établies par le CSVIAMONDE et à remettre annuellement le formulaire de consentement d'utilisation d'Internet et du réseau du CSVIAMONDE. • L'accès aux ordinateurs doit se faire sous la supervision d'un adulte.
Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation de la planche à roulettes ou les patins à roues alignées à l'intérieur de l'école est interdite. • Les vélos doivent être rangés aux endroits désignés.
Ventes / Activité de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Toute activité de financement doit être autorisée par l'école. • Toute vente ou troc non autorisé n'a pas sa place à l'école.
Visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> • La présence de toute personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la direction d'école. • Toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau et signer le registre des visiteurs pour obtenir son badge de visiteur et doit le porter en tout temps durant sa visite.